



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 24513

## Texte de la question

Mme Brigitte Douay attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les personnels administratifs de catégorie C de l'éducation nationale, répartis dans les deux corps d'agents administratifs (E2 et E3) et d'adjoints administratifs (E4, E5 et NEI). Ces personnels administratifs, quel que soit leur corps, exercent les mêmes métiers, ont les mêmes responsabilités, se voient confier indifféremment les mêmes tâches et sont interchangeable en fonction des besoins. L'audit du dispositif OMEGA réalisé en 1995 concluait à la fusion en un seul corps des agents administratifs et des adjoints administratifs et, dans un court terme, envisageait pour les personnels administratifs du ministère un corps unique. A ce jour, la seule différence qui réside entre ces personnes n'est plus la qualification de leur charge mais leur salaire. Cette dissimilitude salariale justifie-t-elle encore cette distinction professionnelle ? Elle lui demande, en conséquence, de bien vouloir préciser les mesures qu'il compte prendre en ce domaine.

## Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Brigitte Douay](#)

**Circonscription :** Nord (18<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24513

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1999, page 544

**Réponse publiée le :** 1er mars 1999, page 1239